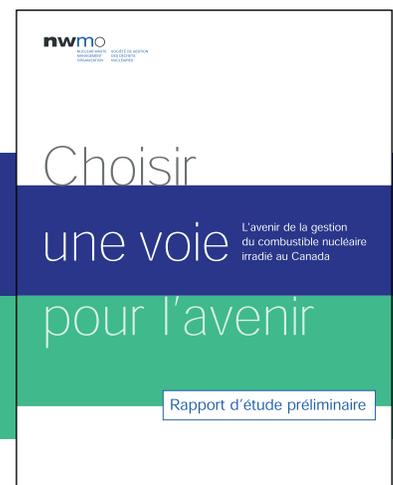


Rapport du dialogue

Dialogue sur Choisir une voie pour l'avenir Rapport d'étude préliminaire de la SGDN Saint John, Nouveau-Brunswick, les 5 et 6 juillet 2005

Stratos





Dialogue sur *Choisir une voie pour l'avenir*
Rapport d'étude préliminaire de la SGDN
Saint John, Nouveau-Brunswick, les 5 et 6 juillet 2005

RAPPORT DU DIALOGUE

Le 8 août 2005

Intentional blank page

DIALOGUE SUR
CHOISIR UNE VOIE POUR L'AVENIR
RAPPORT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE LA SGDN

– RAPPORT DU DIALOGUE –

Saint John, Nouveau-Brunswick
Les 5 et 6 juillet 2005

Document présenté à la
Société de gestion des déchets nucléaires

Le 8 août 2005

Rédigé par



Stratos Inc.
1404-1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Tél. : (613) 241-1001
Télec. : (613) 241-4758
www.stratos-sts.com



NOTRE VISION

Un monde où les décideurs à tous les paliers intègrent la durabilité à leurs actions afin d'améliorer le bien-être écologique et humain.

NOTRE MISSION

Offrir aux entreprises, gouvernements et organismes des conseils éclairés, des renseignements et des outils qui aideront à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques plus viables.



Nous vous encourageons à imprimer sur du papier recyclé.
Stratos utilise du papier recyclé après consommation à 100 %.

1 Introduction

1.1 Objectifs de la séance

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a été l'hôte de la troisième de six séances de dialogue consacrées à son *Rapport d'étude préliminaire : Choisir une voie pour l'avenir – L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada*, à Saint John, Nouveau-Brunswick, les 5 et 6 juillet 2005.

Les participants des séances de dialogue ont été invités en raison de leur engagement antérieur au regard de l'étude de la SGDN, y compris la compilation d'information générale, les ateliers, les tables rondes, les collaborations aux études techniques, les échanges d'idées et les consultations portant sur une gamme étendue de problèmes, et ce, depuis novembre 2002. En tout, 15 participants ont assisté aux séances. L'Annexe I contient une liste des activités de recherche et de vérification de la SGDN, à partir desquelles les participants des séances de dialogue ont été trouvés.

L'objectif de cette séance de dialogue était le suivant :

- Permettre aux participants de commenter la recommandation préliminaire de la SGDN et le *Rapport d'étude préliminaire*.
- Offrir un forum pour échanger des points de vue.
- Permettre à la SGDN d'améliorer la recommandation avant sa finalisation.

Ce rapport est un résumé des points de vue exprimés lors de la séance de discussion. La réunion n'avait pas pour objet de parvenir à un consensus chez les participants, bien que le rapport constate des points de convergence générale.

1.2 Ouverture de la séance

Elizabeth Dowdeswell, présidente de la SGDN, a donné aux participants une vue d'ensemble du travail de la SGDN et présenté la recommandation préliminaire décrite en détail dans son *Rapport d'étude préliminaire*.

Mme Dowdeswell a dit aux participants que toutes les contributions apportées au *Rapport d'étude préliminaire*, y compris les rapports sur les séances antérieures de discussion et de participation, sont offertes au site Web de la SGDN (www.nwmo.ca). En terminant, elle a rappelé aux participants que la SGDN doit soumettre sa recommandation finale au ministre des Ressources naturelles du Canada au plus tard le 15 novembre 2005.

2 Opinions des participants sur la démarche recommandée

2.1 Demandes de clarification

Les participants ont soulevé différentes questions relatives aux aspects de l'énergie nucléaire et du combustible irradié en général ainsi qu'au sujet du *Rapport d'étude préliminaire* et de l'élaboration de la recommandation préliminaire en particulier, y compris ce qui suit :

- La façon dont la SGDN traitera et réagira aux commentaires sur le *Rapport d'étude préliminaire*.
- Les consultations de la SGDN auprès des communautés à caractère religieux.
- Ce qui sera fait avant la construction d'une installation centrale avec le combustible irradié qui est actuellement entreposé dans des conteneurs et installations approchant la fin de leur durée de vie utile prévue.
- L'engagement des citoyens et les processus de discussion en Suède, en Finlande, aux États-Unis et ailleurs, où s'élaborent des plans de gestion du combustible nucléaire irradié.
- Les obligations du Canada, ou le droit de refus, à l'égard des importations de combustible nucléaire irradié en provenance d'autres pays qui ont acheté la technologie CANDU ou de l'uranium canadien.
- Puisque les États-Unis ont choisi Yucca Mountain comme site d'entreposage de leur combustible nucléaire irradié, un participant a demandé si ce site était une solution nord-américaine convenant au Canada où il pourrait envoyer son combustible nucléaire irradié dès que cette installation sera prête.
- Qui a la responsabilité finale du choix d'un site (SGDN, gouvernement ou d'autres organismes)?

Elizabeth Dowdeswell et Sean Russell de la SGDN ont répondu à ces demandes de précisions et, le cas échéant, attiré l'attention des participants sur des détails spécifiques du *Rapport d'étude préliminaire*.

2.2 Opinions générales sur le *Rapport d'étude préliminaire*

Les participants ont grandement appuyé l'engagement et le dialogue de la SGDN jusqu'à maintenant. Les participants ont aussi grandement appuyé la transparence et l'objectivité dont a fait preuve la SGDN, et ils ont reconnu la difficulté à laquelle s'est heurtée la SGDN lors de la détermination de l'équilibre à trouver entre le besoin d'une décision opportune et le besoin de recommander la solution la plus appropriée et durable. Les efforts et l'aide de la SGDN pour gagner les faveurs des collectivités autochtones ont été particulièrement remarquables. Un participant a laissé entendre que les possibilités et les ressources offertes aux Autochtones ont permis à ces derniers de mieux comprendre l'industrie nucléaire en général, et la gestion du combustible irradié en particulier.

Même s'ils appuyaient le *Rapport d'étude préliminaire*, certains participants ont exprimé l'idée que la SGDN devrait recommander l'interruption de la production de combustible irradié. Ces participants ont suggéré que l'unique solution durable au problème des déchets nucléaires passe par l'arrêt de la production d'énergie nucléaire. D'autres participants ont fortement exprimé leur désaccord et appuyé une production d'énergie nucléaire continue et accrue. Sans égard à leur opinion sur l'avenir de la production d'énergie nucléaire au Canada, tous les participants se sont entendus sur la nécessité de prendre des décisions dès maintenant au sujet de la gestion du combustible nucléaire irradié.

En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick en particulier, les participants ont indiqué que la conclusion d'un accord sur la gestion du combustible nucléaire irradié dans cette province pourrait être particulièrement difficile à conclure en raison d'une combinaison de facteurs, dont ceux-ci :

- Le débat permanent sur la pertinence de moderniser la centrale nucléaire de Pointe Lepreau.
- Les conséquences du titre ancestral à l'égard de la majeure partie du Nouveau-Brunswick, y compris le secteur où la centrale nucléaire de Pointe Lepreau est située.
- Les impressions que l'engagement et le dialogue de la Province et de New Brunswick Power relatifs à la production d'énergie nucléaire ont été insuffisants.

2.3 Opinions sur la pertinence et les caractéristiques importantes de la recommandation

Les participants ont indiqué qu'ils étaient très à l'aise face à la recommandation globale et appuyé l'identification et la recommandation par la SGDN d'une « quatrième option », qui combine les points forts de chacune des trois options à étudier.

Confinement centralisé et isolation

Les participants ont généralement appuyé la recommandation de la SGDN d'un confinement centralisé et d'une isolation du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur, dans une formation rocheuse appropriée. Ils ont mentionné que cette méthode serait la plus rentable et assurerait les plus hauts niveaux de sécurité tant à moyen terme qu'à très long terme. Bien qu'ils aient appuyé cette recommandation en principe, certains participants ont demandé des renseignements plus détaillés sur les coûts prévus de cette option pour le Nouveau-Brunswick, puis une comparaison des coûts pour la province si celle-ci construisait une installation pour ne gérer que ses propres déchets. Plusieurs participants ont aussi signalé que les activités de transport associées à cette option préoccuperaient les citoyens. Toutefois, l'impression a été que les risques associés au transport étaient acceptables et gérables, mais la SGDN devra intervenir considérablement pour inspirer davantage confiance aux collectivités situées le long des voies de transport. On a suggéré que cela se fasse, en partie, en offrant des renseignements plus détaillés sur des aspects du transport tels

que les voies possibles, le nombre prévu de voyages selon les divers modes de transport, les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité, etc.

Un participant a indiqué que la SGDN a eu tort de déclarer que le combustible nucléaire irradié restera un danger pendant plus d'un million d'années; il a proposé que la SGDN ne tienne compte de l'entreposage géologique en profondeur que sur une période de 250 à 500 ans.

Prise de décision graduelle

Les participants ont fortement appuyé la recommandation de la SGDN favorisant une prise de décision graduelle : ils ont prétendu que cette approche permettait de prendre une décision maintenant et que cette responsabilité soit assumée par la présente génération; en outre, elle permet ceci :

- Des décisions de bouger aussi rapidement ou lentement qu'il le faut.
- Un développement technologique continu.
- Une souplesse pour accepter plus ou moins de déchets.
- Les générations futures peuvent participer de façon proactive à la gestion du combustible nucléaire irradié.

Cependant, les participants ont incité à la prudence : il y a risque que le but du projet soit changé; le projet lui-même peut aussi être entièrement reporté à une date ultérieure. On a proposé que de tels risques soient surmontés comme suit :

- Amorcer la mise en œuvre dès que possible.
- Dresser un calendrier des points fixes de décision et s'y conformer.
- Intégrer les jeunes – les générations futures – au processus décisionnel.

Stockage provisoire à faible profondeur

Les participants ont généralement appuyé l'option de stockage provisoire à faible profondeur au site central, indiquant qu'il assure aussi une sécurité accrue des matières irradiées et accorde plus de temps au développement technologique favorisant le confinement et l'isolation du combustible irradié dans un dépôt géologique en profondeur. Cependant, certains participants ont mis en doute la nécessité de cette option, et ils étaient inquiets des coûts supplémentaires en cause. D'autres participants ont estimé que la SGDN se devait de mieux expliquer les avantages du stockage provisoire à faible profondeur au site central par rapport à ceux du combustible irradié laissé aux sites de réacteur jusqu'à ce que le dépôt géologique en profondeur soit prêt.

Surveillance continue

Les participants ont aussi appuyé fermement la surveillance continue du combustible irradié, mais ils ont proposé que le rapport précise ce qui sera surveillé et de quelle façon. Ils ont aussi demandé qui devrait diriger la surveillance continue, et de quelle façon et à qui les renseignements découlant de la surveillance devraient être communiqués.

Récupération

Les participants avaient des avis contradictoires au sujet de l'option de récupération des déchets. Pour certains participants, le combustible nucléaire irradié représente une ressource précieuse qui devrait être mise à la disposition des générations futures, si elles voulaient un jour en tirer profit¹. Ces participants ont perçu l'ajout de cette option à la recommandation comme une amélioration par rapport aux recommandations antérieures de la conception, et ils ont estimé qu'une certaine attention devrait être portée pour assurer un combustible nucléaire irradié récupérable, de façon sécuritaire, à jamais. Cependant, ils ont aussi suggéré que le rapport d'étude final contienne une meilleure explication de la raison pour laquelle le retraitement du combustible nucléaire irradié est impossible en ce moment et qu'il indique aussi la quantité d'énergie contenue dans le combustible nucléaire irradié et qui sera encore disponible pour les générations futures². D'autres participants ont fait part d'opinions fortement divergentes, soulignant qu'une solution vraiment durable au problème des déchets nucléaires en serait une qui mettrait le combustible nucléaire irradié efficacement hors de portée à jamais. Ces participants ont aussi mentionné que l'option de la reprise des déchets rendra plus difficile la prise de décision à une date ultérieure, lorsque la question de propriété des matières irradiées sera moins claire. Un certain nombre de ces participants ont indiqué que l'insertion de cette option a donné l'impression que l'industrie nucléaire veut s'assurer un accès futur à ces matières, aux fins de sa croissance future, et que le *Rapport d'étude préliminaire* démontre un parti pris pour la satisfaction des désirs de l'industrie en la matière.

2.4 Occasions d'améliorer le *Rapport d'étude préliminaire* et la recommandation

Les participants ont indiqué que le rapport d'étude final et la recommandation bénéficieraient d'une formulation plus claire; ils ont aussi souhaité que le rapport soit plus compréhensible et accessible pour le grand public. Ils ont proposé que la Partie 1 du rapport comprenne de brefs exposés sur des points clés préoccupant le public, relevés lors des séances de discussion. Voici d'autres suggestions :

- Faire en sorte que certains renseignements et arguments soient plus pertinents pour les Canadiens, par exemple :
 - Traduire les coûts prévus de la mise en œuvre de la recommandation en un coût par kilowatt-heure de production d'électricité.
 - Traduire la discussion relative au transport en prévision du nombre de voyages nécessaires au déplacement du combustible à partir des sites de réacteur existants et pour chacune des méthodes de transport possibles (p. ex., route, chemin de fer, bateau).

¹ Un participant a indiqué que SGDN est une désignation fautive, car le combustible nucléaire irradié est une ressource et non un déchet. Ce participant a proposé que le nom de cet organisme soit changé afin de mieux refléter ce point de vue.

² Ce participant a indiqué que le combustible nucléaire irradié contient jusqu'à 70 l'énergie produite à l'intérieur du réacteur CANDU.

- Préciser la quantité d'espace nécessaire au dépôt central selon différents scénarios futurs³ et expliquer la façon de concevoir l'installation afin qu'elle réponde de façon sécuritaire aux besoins éventuels.
 - Décrire en détail ce qu'il faudra à l'avenir en matière de « surveillance ».
 - Rendre le rapport plus pertinent au niveau local en offrant une ventilation plus détaillée des coûts prévus, y compris ceux du transport pour chacune des provinces productrices d'énergie nucléaire, en particulier, le Nouveau-Brunswick.
- Fournir des documents et des renseignements supplémentaires dans le rapport d'étude final, entre autres, ceux-ci :
 - Une table de matières dans la Partie 1 du rapport, qui précise où l'on peut trouver d'autres renseignements sur des enjeux importants.
 - Des détails sur les plans de transition de la SGDN, pendant qu'elle passe d'un organisme de planification à un organisme de mise en œuvre.
 - L'insertion intégrale de la *Loi sur les déchets nucléaires* sous forme d'annexe dans le rapport d'étude final.
 - L'ajout de références explicites aux politiques du gouvernement du Canada en matière de non-prolifération nucléaire.

3 Opinions des participants sur les conditions nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la démarche

Les participants ont abordé quatre problèmes clés de mise en œuvre, et ils ont donné leur opinion sur la façon dont la mise en œuvre pourrait se dérouler, afin qu'elle inspire confiance au public et donne d'heureux résultats. Voici les quatre questions liées à la mise en œuvre qui ont été abordées :

- l'engagement des citoyens;
- la gouvernance;
- la caution financière;
- la sélection d'un site.

3.1 Opinions des participants sur l'engagement des citoyens

Les participants ont souligné la nécessité pour la SGDN de concerner ses efforts de sensibilisation et d'information du public en vue d'instaurer la confiance dans le public et de créer une population éclairée, capable de participer à une discussion utile sur la gestion du combustible nucléaire irradié. Ils ont reconnu les difficultés, étant donné le faible niveau de compréhension et d'intérêt des Canadiens. Les participants étaient particulièrement préoccupés du manque apparent de sensibilisation et de compréhension au Nouveau-Brunswick. Les participants ont aussi indiqué que la SGDN devra jouer un

³ De tels scénarios devraient comprendre : 1) l'arrêt de la production d'énergie nucléaire, 2) la production continue des installations existantes jusqu'à la fin de leur durée de vie prévue, 3) la production nucléaire prolongée au-delà de la durée de vie prévue des réacteurs existants

rôle important et apporter un soutien financier suffisant afin que puisse être mis en valeur le potentiel des personnes et des collectivités.

Les participants ont pensé qu'il fallait une campagne de sensibilisation et d'information télédiffusée pour informer les Canadiens, en général, et plus particulièrement ceux des quatre provinces dont la participation au cycle du combustible nucléaire est plus considérable. Cette campagne devrait démarrer peu après la décision du gouvernement fédéral au sujet de la recommandation de la SGDN. Les participants ont souligné l'importance que la SGDN dirige la campagne publicitaire, au lieu de la confier aux gouvernements ou aux producteurs. Il s'agit ainsi d'assurer des rapports équilibrés et crédibles, de répondre aux préoccupations du public et de s'attaquer aux idées fausses de celui-ci. En outre, à court terme, certains participants ont signalé une occasion pour la SGDN de combiner ses activités de sensibilisation et d'information à celles qui sont en cours dans le cadre de la remise à neuf de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau. D'autres étaient en désaccord et ont exprimé leurs inquiétudes du fait que cette démarche pourrait nuire à l'impartialité de la SGDN.

Certains participants ont fortement encouragé la SGDN à apporter et à maintenir son soutien à l'égard de la discussion et de l'engagement des peuples autochtones; ils ont demandé qu'elle aille dans le sens des décisions judiciaires pour ce qui concerne les consultations officielles avec les peuples autochtones. Un autre participant a proposé que la SGDN augmente la participation des communautés à caractère religieux et veille à ce que la dimension spirituelle continue d'être prise en considération dans l'ensemble du travail de la SGDN. Ce participant a fait remarquer que cette approche pourrait aider la SGDN en lui donnant un point de vue unique face aux longues périodes associées à la mise en œuvre de la recommandation. D'autres participants ont classé les jeunes comme public prioritaire dans les domaines de l'engagement et des échanges avec la SGDN. Ces participants ont souligné la nécessité d'insérer dans le système d'enseignement officiel des enjeux liés au cycle du combustible nucléaire, afin que les générations futures aient les connaissances nécessaires aux décisions relatives à ces enjeux.

3.2 Opinions des participants sur la gouvernance

Les participants ont échangé divers points de vue sur des enjeux importants de la gouvernance ayant trait au conseil d'administration et au conseil consultatif de la SGDN. Certains participants ont indiqué que la composition actuelle du conseil d'administration est appropriée puisque sa principale responsabilité vise la surveillance des fonds versés par les producteurs eux-mêmes. Par contre, d'autres participants ont manifesté de l'inquiétude, se demandant si la SGDN peut demeurer suffisamment objective puisque la société est financée exclusivement par l'industrie nucléaire et que son conseil d'administration est composé uniquement de représentants qui proviennent de l'industrie nucléaire. Ces participants ont milité en faveur d'un conseil élargi qui comprendrait un certain nombre, ou même une majorité d'administrateurs

indépendants, afin que puissent participer d'autres parties telles que les Autochtones, les municipalités et les éventuelles collectivités hôtes. Certains participants ont aussi exprimé leur inquiétude à l'égard de la capacité de la SGDN d'échapper à l'ingérence des gouvernements et des politiciens actuels ou futurs, et ils ont indiqué que la SGDN se doit de trouver et de mettre en œuvre des mécanismes assurant que les promesses seront tenues et les décisions convenues, mises en œuvre.

Dans la même veine, certains participants ont manifesté leur appui pour le maintien du modèle de conseil consultatif actuel, lequel comprend des personnes bien informées et adéquatement qualifiées, sans obligations officielles envers un organisme ou un groupe d'intérêt particulier quelconque. D'autres participants ont suggéré que le modèle de conseil consultatif soit élargi afin d'y inclure un plus large éventail de voix, notamment l'industrie, les collectivités locales, les collectivités techniques, etc., et qu'il soit officiellement chargé d'obtenir la participation de ceux qu'ils représentent et de leur retourner l'information, même s'ils agissent uniquement à titre individuel au conseil.

Les participants ont exprimé leur confiance en l'équipe de gestion actuelle de la SGDN et ont prié la société de continuer de miser sur du personnel adéquatement qualifié, possédant une expertise reconnue et des connaissances sur l'énergie nucléaire. Les participants ont aussi demandé à la SGDN de maintenir le niveau élevé de transparence dont elle a fait preuve jusqu'à maintenant, et ils ont souligné l'importance pour la SGDN d'offrir au grand public des mises à jour régulières quant à la progression de la mise en œuvre, en plus de ses rapports annuels obligatoires au Parlement.

Un participant a souligné l'importance pour la SGDN de déterminer et de communiquer les enjeux en matière de propriété et de responsabilité à l'égard du combustible nucléaire irradié qui peut se retrouver sous sa responsabilité dans une future installation d'entreposage centrale et un dépôt géologique en profondeur. Le participant a expliqué que, à son avis, la *Loi sur la responsabilité nucléaire* actuelle ne traite pas des organismes en participation comme la SGDN, ou d'activités auxquelles participera la SGDN lors de la gestion du combustible nucléaire irradié.

3.3 Opinions des participants sur la caution financière

Tout en prenant en compte les dispositions relatives à la sécurité financière dans le *Rapport d'étude préliminaire*, certains participants ont demandé de préciser qui est responsable de surveiller la gestion des fonds en fiducie, et qui assume la responsabilité ultime de la surveillance des dépenses de la SGDN. Certains ont pensé que la surveillance des dépenses est et doit rester la responsabilité des producteurs nucléaires qui financent la SGDN et sont représentés au conseil. Comme il a été signalé plus haut, d'autres ont considéré que la surveillance et la composition du conseil devraient être élargies afin d'y ajouter d'autres aspects. Un participant a déclaré que la surveillance des dépenses de la SGDN devrait être indépendante des propriétaires de combustible nucléaire irradié.

Les participants ont aussi exprimé leur inquiétude, se demandant si les estimations de la SGDN prévoient des inattendus et prennent en compte des dépassements potentiels de coût. Certains participants ont indiqué que l'industrie nucléaire avait constamment sous-estimé les besoins financiers par le passé. Ils ont constaté que cela a été causé, en partie, par l'obligation de devoir continuellement apprendre de ses propres expériences ainsi que de celles d'autres compétences, et de s'y adapter. Ces participants ont constaté avec inquiétude que la gestion du combustible nucléaire peut engendrer des dépassements de coût semblables et des modifications de la portée pendant la mise en œuvre d'un projet d'entreposage.

Les participants ont déclaré que la SGDN se doit d'examiner et de mettre à jour régulièrement ses prévisions de coût et de s'assurer que les dispositions relatives au fond en fiducie sont maintenues en conséquence. Ces participants ont recommandé à la SGDN de veiller à ce que la disponibilité des ressources financières ne devienne pas un facteur limitatif, que les décisions soient prises en fonction de leur pertinence technique et sociale et non du financement disponible.

3.4 Opinions des participants sur la sélection du site

Les participants ont appuyé globalement la recommandation de la SGDN de trouver une collectivité hôte consentante, mais ils ont souligné que la SGDN devra effectuer le travail et fournir les ressources permettant de renforcer les compétences nécessaires aux éventuelles collectivités hôtes afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées. Ils ont souligné que la SGDN doit s'assurer que l'on n'abuse pas des collectivités vulnérables. Parallèlement, un participant a insisté sur le fait que la SGDN ne devrait pas éliminer d'options, telle l'expropriation, qui pourraient s'imposer ultérieurement.

Les participants ont encouragé la SGDN à être honnête et transparente à propos des risques, avantages, occasions et effets défavorables lorsqu'elle veut s'attirer les faveurs des éventuelles collectivités hôtes. Les participants ont convenu que la SGDN devrait prendre l'initiative de l'identification du site et du processus d'évaluation. Les participants ont proposé que la SGDN écourte la liste des sites préférables et détermine ensuite les collectivités hôtes possibles, en fonction d'un ensemble convenu de critères, dont les suivants :

- Une géologie appropriée.
- L'évitement des zones protégées.
- Une faible densité de population.
- La minimisation des distances de transport à partir des sites de réacteur.
- L'accès à longueur d'année et accessibilité facile en cas d'urgence.
- Des zones non vulnérables aux inondations, aux tremblements de terre et aux risques naturels.

En ce qui concerne les avantages et l'atténuation des impacts, les participants ont pensé que la SGDN devrait se concentrer principalement sur la création d'avenues de développement économique et l'amélioration des infrastructures pour la collectivité hôte, notamment l'emploi, les écoles, davantage de possibilités de loisirs, etc. Les participants ont jugé que les avantages et l'atténuation des répercussions pour les collectivités situées le long du corridor de transport ou pour d'autres collectivités non hôtes touchées par le transport et le processus de sélection du site devraient être moindres que pour la collectivité hôte; des mesures ne devraient être prises que pour compenser les dépenses réelles dans des domaines tels que la prestation de sécurité additionnelle, l'amélioration d'une route ou à d'un pont, les fermetures de routes ou d'installations, etc.

4 Conclusion et prochaines étapes

Elizabeth Dowdeswell a remercié les participants au nom de la Société de gestion des déchets nucléaires. Madame Dowdeswell a ajouté qu'il était utile de savoir que les participants avaient eu l'impression que le *Rapport d'étude préliminaire* et la recommandation sont sur la bonne voie, d'entendre leurs conseils et suggestions afin de donner plus de force au rapport. Les participants ont été informés du reste des engagements à l'égard du *Rapport d'étude préliminaire*. Finalement, Elizabeth Dowdeswell a encouragé les participants à présenter par courrier d'autres idées à la SGDN, ou par l'entremise du site Web de la SGDN, à : www.nwmo.ca. On peut y trouver d'autres renseignements relatifs à la présentation de commentaires écrits.

Annexe 1 : Invitations pour les séances de dialogue

Les participants qui ont été invités aux séances de dialogue provenaient des provinces s'occupant de cycle nucléaire – Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Saskatchewan. Les participants ont été remarqués en raison de leur engagement antérieur au regard de la SGDN, y compris les échanges d'idées et les consultations, les travaux de recherche, la manifestation d'un intérêt soutenu pour le travail de la SGDN.

En somme, les participants des séances de dialogue ont été invités en raison de leur participation aux activités suivantes de la SGDN :

- Personnes qui ont fait des présentations à la SGDN.
- Auteurs de documents d'information.
- Chefs du dialogue avec les Autochtones.
- Atelier sur les connaissances traditionnelles.
- Maires/dirigeants municipaux et le personnel de la *Canadian Association of Host Communities*.
- Table ronde sur l'éthique.
- Personnes des séances publiques d'information et de discussion qui ont demandé que la SGDN les tienne au courant.
- Organisateurs et participants d'activités clés de la SGDN.
 - Ateliers sur les scénarios.
 - Ateliers techniques.
 - Forum sur la politique publique.
 - Ateliers sur le dialogue communautaire.
 - Échanges des RCRPP (ceux qui ont demandé à la SGDN de les tenir au courant).
 - Échanges régionaux et avec les intervenants nationaux.
 - Atelier sur la nature du danger.